

Date de la convocation : 23 mai 2017  
Date de l'affichage en Mairie : 23 mai 2017

Nombres de membres :  
Afférents au Conseil municipal : 19  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf du mois de mai à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire

**Présents :**

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLEZ, M. CHAPUIS, Mme CHADOURNE, M. DAUDE, Mme LAURENT, M. DUFOUR, Mme CHALLET

Monsieur DUFOUR est nommé secrétaire

**L'ordre du jour est le suivant :**

1 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017 - Approbation

**INTERCOMMUNALITE**

2 - Projet de fusion SIVM de Saint-Péray et SIVOM de Vernoux - Avis du Conseil Municipal

3 - Charte de gouvernance visant à accompagner le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » et la création d'un PLUI - Avis du Conseil Municipal

**FINANCES**

4 - Utilisation de la salle des fêtes « André Comte » par deux associations non soyonnaises - Fixation conditions financières

5 - Interventions musicales en milieu scolaire année scolaire 2017-2018 - Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse - Approbation

6 - Versement subventions exceptionnelles à la coopérative scolaire sorties patrimoine école publique - Approbation

7 - Versement subvention de fonctionnement année 2017 association C'VITAMINE - Approbation

**PERSONNEL COMMUNAL**

8 - Modification tableau des effectifs communaux

**ACQUISITION PATRIMOINE**

9 - Acquisition partie parcelle ZD 291 située chemin de Magnet pour rectification foncière - Approbation

10 - Acceptation transfert du domaine public départemental partie de la RD 2096 pour intégration domaine public communal - Rectificatif à la délibération du 10 avril 2017 - Approbation

11 - Projet acquisition parcelles cadastrées ZE 128 et ZE 129 - Avis du Conseil Municipal

**Informations diverses :**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

**I - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017 - Approbation**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2017

La séance continue, présents les mêmes membres,

**II - Projet de fusion SIVM de Saint-Péray et SIVOM de Vernoux - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de fusion entre le SIVM de Saint-Péray, syndicat auquel adhère la commune, et le SIVOM de Vernoux-en-Vivarais.

Elle rappelle que les enjeux juridiques, techniques et financiers de ce projet ont fait l'objet d'une présentation orale auprès des élus le lundi 22 mai 2017 de la part de Monsieur Olivier AMRANE, Président du SIVM de Saint-Péray.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de fusion entre le SIVM de Saint-Péray, syndicat auquel adhère la commune, et le SIVOM de Vernoux-en-Vivarais

La séance continue, présents les mêmes membres,

**III - Charte de gouvernance visant à accompagner le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » et la création d'un PLUI - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de charte de gouvernance visant à accompagner le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes « Rhône-Crussol » et la création d'un PLUI. Elle invite le conseil municipal à se positionner sur ce projet.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu le projet de charte de gouvernance ainsi présenté,*

- APPROUVE le projet de charte de gouvernance visant à accompagner le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes « Rhône-Crussol » et la création d'un PLUI.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**IV - Utilisation de la salle des fêtes « André Comte » par deux associations non soyonnoises - Fixation conditions financières**

Madame le Maire explique au conseil municipal que deux associations non soyonnoises, le club de judo de Guilherand-Granges et l'association Ecrits de corps de Dunière-sur-Eyrieux, utilisent la salle des fêtes « André Comte » pour l'exercice de leurs activités.

Elle rappelle que la fixation d'un tarif de location pour l'utilisation d'une salle communale relève de la compétence du conseil municipal.

Elle invite en conséquence le conseil municipal à se positionner sur ces utilisations.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention: Monsieur Philippe DESGRANGES)*

*Considérant que les associations soyonnoises bénéficient de la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes municipale « André Comte » pour l'exercice de leurs activités,*

*Considérant que les deux associations organisent des activités au bénéfice de la population soyonnaise,*

- DECIDE de mettre à disposition des associations du club de judo de Guilherand-Granges et de écrits de corps de Dunière-sur-Eyrieux la salle des fêtes « André Comte » à titre gracieux.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**V - Interventions musicales en milieu scolaire année scolaire 2017-2018 - Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse - Approbation**

Madame le Maire explique que le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse est susceptible d'assurer pour la commune des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires (maternelles et/ou primaires).

Ces séances sont effectuées par un musicien intervenant employé par le Syndicat Mixte

La directrice de l'école sollicite cette intervention pour les 5 classes de l'école au titre de l'année scolaire 2017-2018, pour un total de 15 séances d'une heure par classe.

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de convention correspondant à signer avec le Syndicat susmentionné.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- AUTORISE le Maire à signer avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse une convention relative à l'intervention d'un musicien dans le cadre de la sensibilisation aux pratiques musicales pour les 5 classes de l'école primaire au titre de l'année scolaire 2017-2018

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VI - Versement subventions exceptionnelles à la coopérative scolaire sorties patrimoine école publique - Approbation**

Madame le Maire propose de procéder au versement de deux subventions exceptionnelles à la coopérative scolaire dans le cadre de sortie dite patrimoine de classes de l'école publique élémentaire. A savoir :

- 205 € pour une sortie patrimoine au Musée CANSON de Davézieux le 13 avril 2017 concernant les classes de CE1 et CE2 (41 élèves au total), soit 5 € par enfant

- 135 € pour une sortie patrimoine aux archives départementales à Privas le 6 avril 2017 concernant la classe de CM2 (27 élèves au total), soit 5 € par enfant

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le versement de deux subventions exceptionnelles à la coopérative scolaire dans le cadre de sortie dite patrimoine de classes de l'école publique élémentaire. A savoir :
- 205 € pour une sortie patrimoine au Musée CANSON de Davézieux le 13 avril 2017 concernant les classes de CE1 et CE2 (41 élèves au total), soit 5 € par enfant
- 135 € pour une sortie patrimoine aux archives départementales à Privas le 6 avril 2017 concernant la classe de CM2 (27 élèves au total), soit 5 € par enfant
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement des deux subventions correspondantes au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

### VII - Versement subvention de fonctionnement année 2017 association C'VITAMINE - Approbation

Madame le Maire rappelle que, lors de la délibération du 10 avril 2017 relative aux versements de subvention aux associations, il a été décidé que, concernant la demande déposée par l'association C'Vitaminé, la commission finances se réunirait pour examiner ce dossier et émettre un avis sur le bien fondé de l'attribution de fonds publics.

Suite à la réunion de la commission des finances, celle-ci propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 Euros pour l'année 2017  
Madame le Maire invite le conseil municipal à se positionner par rapport à cette proposition.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'Association*

*Considérant que l'objet de la demande de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention entre dans les capacités financières de la Commune,*

*Considérant que la demande de subvention n'a pas de tout politique,*

*Vu la proposition de la Commission des finances,*

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 500 euros à l'association soyonnaise C'VITAMINE
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement de la subvention correspondante au chapitre et article du budget s'y rapportant

La séance continue, présents les mêmes membres,

## VIII - Modification tableau des effectifs communaux

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2017 portant modification du tableau des effectifs

En raison des évolutions réglementaires, celle-ci n'est pas conforme à la réglementation. Il convient en conséquence de l'annuler et la modifier et délibérer pour créer un emploi d'adjoint administratif pour une durée de 35 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Le Maire propose également de créer un emploi de responsable des services techniques municipaux.

A ce titre, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

- création d'un emploi de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité (quatre abstentions : Messieurs COULMONT, TCHOKAKLJAN, CHAPUIS et Madame TORTET)*

- ANNULE les dispositions de la délibération du conseil municipal du 10 avril 2017 portant modification du tableau des effectifs communaux
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :
- Création d'un l'emploi d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Création d'un emploi de technicien territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017

La séance continue, présents les mêmes membres,

## IX - Acquisition partie parcelle ZD 291 située chemin de Magnet pour rectification foncière - Approbation

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal l'acquisition par la collectivité d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 291, propriété de la famille DEBANNE, pour une surface de 152 m<sup>2</sup>, et ce pour l'Euro symbolique

Cette partie de parcelle correspond à une rectification foncière par rapport au domaine public au niveau du chemin de Magnet.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE l'acquisition par la collectivité d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 291, propriété de la famille DEBANNE, pour une surface de 152 m<sup>2</sup>, et ce pour l'Euro symbolique

- DIT que les frais d'acte correspondants resteront à la charge de la collectivité
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

**X - Acceptation transfert du domaine public départemental partie de la RD 2096 pour intégration domaine public communal - Rectificatif à la délibération du 10 avril 2017 - Approbation**

Madame le Maire explique qu'il convient d'apporter une modification à la délibération prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2017 relative à l'acceptation du transfert du domaine public départemental d'une partie de la RD 2096 pour intégration dans le domaine public communal.

Le Conseil Départemental a en effet précisé que les éléments communiqués préalablement par leurs soins n'étaient pas conformes à la réalité. La portion de voie concernée d'une longueur de 223 mètres est située entre le PR 1+083 et le PR 1+316

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la modification de la délibération prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2017 relative à l'acceptation du transfert du domaine public départemental d'une partie de la RD 2096 pour intégration dans le domaine public communal.
- **PREND ACTE** que la portion de voie concernée d'une longueur de 223 mètres est située entre le PR 1+083 et le PR 1+316

La séance continue, présents les mêmes membres,

**XI - Projet acquisition parcelles cadastrées ZE 128 et ZE 129 - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire explique que la collectivité est intéressée par l'acquisition de deux parcelles référencées ZE 128 et ZE 129 qui ont été mises en vente par leur propriétaire.

L'acquisition de ces deux parcelles est susceptible de s'inscrire dans l'objectif de réalisation d'un nouveau musée, projet porté par la Communauté de Communes « Rhône-Crussol »

Le propriétaire a formulé auprès de la collectivité une première proposition de vente à hauteur de 19 000 Euros pour les deux parcelles.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se positionner par rapport à cette proposition.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** pour acquérir pour un montant de 19000 euros les deux parcelles cadastrées ZE 128 et ZE 129
- **CHARGE** le Maire d'engager des pourparlers avec le propriétaire pour présenter en conseil municipal une nouvelle proposition de montant d'acquisition

La séance continue, présents les mêmes membres,

**Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal**

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
10/04/2017	Engagement n°2274	LEYNIER	1 940,00	21318	16	restauration porte Eglise
14/04/2017	Mandat n° 360	PABION	208,75	21318	16	Porte coupe feu sanitaires
14/04/17	Mandat n° 361	SDE	13 850,52	21534	90	dgd Fiabilisation poste Geny
14/04/17	Mandat n°362	SDE	37 450,31	21534	90	Electrification, éclairage public et génie civil RN 86 Freydièr
27/04/17	Mandat n° 405	INFOROUTES	40,00	2183	31	Alimentation portable école
			55,00	2183	10	Point acces wifi bibliothèque
28/04/17	Engagement n° 2277	INFOROUTES	1 049,76	2183	10	PC Portable Mairie + deuxième écran secrétariat
05/05/17	Mandat n°421	SAINT-ANDRE	1 500,00	2031	13	Etude de faisabilité aménagement vestiaires sportifs
05/05/17	Mandat n°422	Me FRAISSE	231,00	2111	23	Frais vente Paulet / Cne de Soyons
05/05/17	Mandat n°423	RAMPA	44 144,37	21534	20	Eclairage Public RD 86
05/05/17	Mandat n°424	RAMPA	2 760,00	21534	29	RD 86 : réfection des enrobés au pied des candélabres
05/05/17	Mandat n° 425	RAMPA	6 324,28	21534	29	Eclairage Public rond point RD 86
05/05/17	Mandat n° 426	SIGNAMAT	44,50	21578	29	Panneau point de rassemblement préau cantine
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
14/04/2017	Mandat n° 368	GMD	410,50	60624		Insecticide et raticide
14/04/2017	Mandat n° 382	SOTELEC	666,67	6135		Location sono pétanque 8 et 9 Avril
24/04/2017	Engagement n° 2275	IMPRIMERIE DESPESE	297,00	6064		Enveloppes C (1000)
24/04/2017	Engagement n°2276	IMPRIMERIE DESPESE	278,00	6064		Enveloppes DL Standars (1000)
03/05/2017	Mandat n°408	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	461,15	6065		Acquisition livres bibliothèque
03/05/2017	Mandat n° 416	Me CHAMBON DOMINIQUE	500,00	6262		Note d'honoraires dossier coulée de boue
18/05/2017	Mandat n° 476	CHARVET	355,00	60621		Fioul services techniques
18/05/17	Mandat n°487	Me HERTER	457,67	6226		PV de constat d'ouverture de la licence IV
18/05/17	Mandat n°488	RETEX AVOCATS	1 284,60	6226		Note d'honoraires classement voiries communales
18/05/17	Mandat n°490	DAUPHINE MEDIA	469,92	6231		Annonce légale marché de restauration scolaire
18/05/17	Mandat n°499	TREMPLEIN ENVIRONNEMENT	2 175,00	6288		Travaux de débroussaillage



En vertu de l'article 7 :

- Arrêté municipal du 23 mai 2017 portant modification de la régie de recettes municipale instituée par arrêté municipal n°2016-79

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Le secrétaire de séance

David DUFOUR



Le Maire

Gisèle BERTRAND